

**RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL (PDR)
« EURE ET SEINE-MARITIME » EN 2023
RESUME A L'INTENTION DES CITOYENS**

Le FEADER, fonds européen agricole et de développement rural, est doté de 627,7 millions d'Euros en Normandie pour la période 2014-2022, dont 136,5 pour les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime. Un rééquilibrage a été effectué entre les PDR Calvados, Manche, Orne et Eure, Seine-Maritime pour harmoniser les possibilités de financement. Fin 2023, 98% du FEADER a été programmé, et 74% des fonds ont été versés aux bénéficiaires.

Depuis 2014, 4 700 projets ont été soutenus sur l'ensemble du territoire de l'Eure et de la Seine-Maritime, dans tous les dispositifs liés à l'agriculture et au développement local. 915 agriculteurs engagés dans des pratiques environnementales et 480 agriculteurs bio ont reçu une aide européenne.

Le PDR 2014-2022 dispose de 3 années supplémentaires, jusqu'en 2025, pour terminer les projets en cours et verser les subventions. A partir de 2023, la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) européenne a démarré et les nouveaux dispositifs commencent à prendre le relais.

Chiffres clés :

- **FEADER : 136,5 millions d'euros**
- Taux de programmation des projets : **98%**
- Taux de paiement des bénéficiaires : **74%**
- **200 millions d'euros** investis dans l'agriculture depuis 2014 (dont 22% de FEADER)
- **3%** de la Surface Agricole Utile en agriculture biologique
- **720 hectares** reboisés en forêt à peuplement pauvre
- **19 structures (dont 8 pôles de santé)** offrant des services de proximité à **200 000** personnes en zone rurale
- **198 projets LEADER** pour le développement rural ayant reçu un paiement FEADER

Le FEADER, c'est :

- le fonds de l'Union européenne qui accompagne la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune (PAC). En France, il est géré au niveau régional, selon des programmes adaptés aux territoires. En Normandie, le FEADER bénéficie en grande partie à la modernisation de l'agriculture, au maintien des prairies et à la redynamisation des zones rurales.
- un fonds géré dans un programme comportant 3 volets : l'aide à l'agriculture, la restauration et la préservation de l'environnement, le développement des zones rurales.

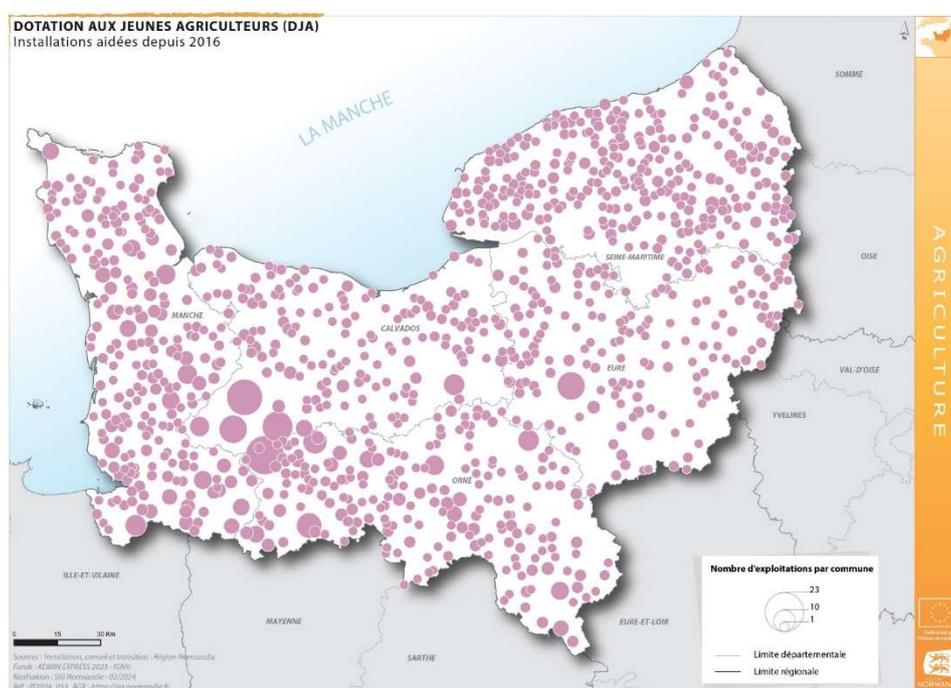
ZOOM SUR QUELQUES DISPOSITIFS PHARES

INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

Objectif : Soutenir financièrement les jeunes agriculteurs et agricultrices pour leur première installation

- ✓ Dans toute la Normandie depuis 2014, **3 047 jeunes agriculteurs et agricultrices** ont obtenu une aide à l'installation, dont 2 006 dans le Calvados, la Manche et l'Orne et 1 041 dans l'Eure et la Seine-Maritime. Montant moyen 2023 : 27 000 €, financé par la Région (20%) et l'Europe (80%)

Élément clé de l'activité dans les zones rurales, la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) s'adresse aux moins de 40 ans, diplômés en agriculture, voulant s'installer en agriculture ou reprendre une exploitation agricole. La Normandie s'est fixé un objectif d'au moins 300 installations aidées par an pour compenser en partie les départs en retraite. 2023 a été une année de changement : le système de modulations a été remplacé par un forfait par volonté de simplification, et la gestion du dispositif a été transférée de l'Etat à la Région.



Exemple : Lucie Marescal, GAEC du Livet, Livet-sur-Authou (27)



Lucie Marescal s'est installée en 2017 dans le cadre d'un GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) avec ses parents. Ensemble, ils possèdent une exploitation de 126,60 hectares où ils élèvent des bovins et cultivent du lin, du maïs et des betteraves. En 2019, l'exploitation a participé à une expérimentation sur la recherche d'alternatives au glyphosate dans le cadre d'un appel à candidatures lancé par la Région.

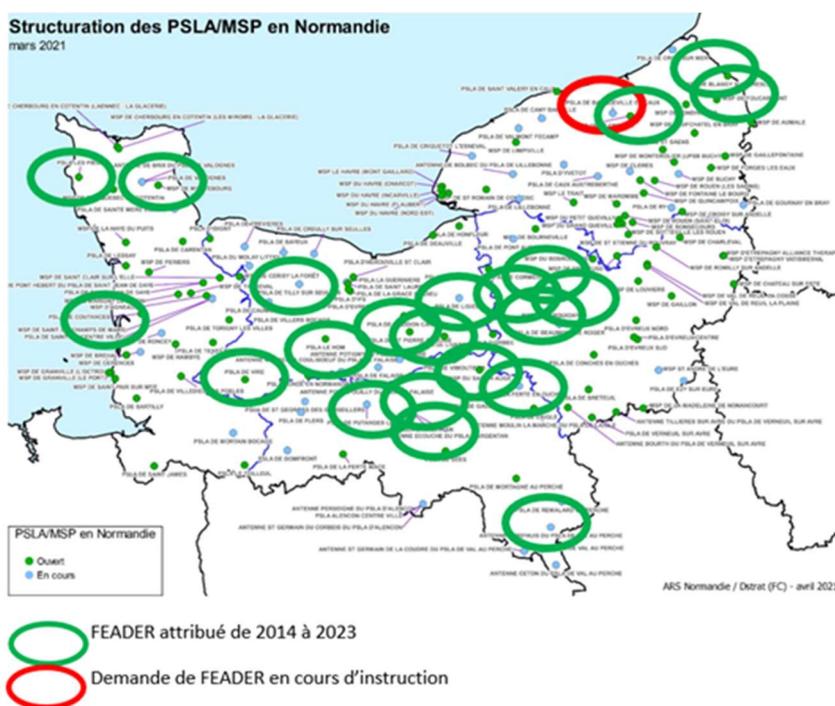
Mme Marescal a obtenu une aide à l'installation de 24 000€ (19 200€ de FEADER et 4 800€ de l'Etat) en 2017. A 22 ans et après un BTS Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole, elle a obtenu une aide majorée pour tenir compte du coût de l'investissement et de l'engagement de l'exploitation pour l'agroécologie et la création de valeur-ajoutée. Comme prévu, l'aide a été versée en 2 fois : 80% dans la 1^{ère} année d'installation en avril 2018 et le solde 5 ans après en décembre 2022.

INVESTISSEMENTS DANS LES SERVICES DE BASE

Objectif : Mettre en place et développer des services en zones rurales pour la population locale

- ✓ 53 projets ont été sélectionnés depuis 2015 en Normandie, dont 30 dans l'Eure et la Seine-Maritime et 23 dans le Calvados, la Manche et l'Orne.
- ✓ 9 millions d'euros de FEADER ont été versés, pour une population bénéficiaire estimée à 708 900.

Le maillage du territoire en offre de soins grâce à la réalisation de nouveaux pôles de santé est un des objectifs de la stratégie régionale santé, afin de réduire les inégalités d'accès aux soins et de lutter contre la désertification médicale qui touche en particulier les zones rurales. Le FEADER contribue à la revitalisation des zones rurales en finançant des pôles de santé et des structures améliorant l'accès aux services de base de la population, comme la création de terrains familiaux pour les gens du voyage, la création de résidence pour personnes âgées ou la mutualisation de services de proximité pour la petite enfance.



Exemple : La SILOGE, société immobilière du logement de l'Eure, est à l'origine de la création d'une résidence pour personnes âgées ou handicapées à Epaignes.

La résidence, construite sur une friche industrielle, est constituée de 38 logements pouvant accueillir 55 résidents, autonomes ou semi-autonomes. L'objectif est de proposer une alternative au placement en maison de retraite médicalisée en garantissant des logements accessibles et sécurisés dans un environnement offrant un haut niveau de services adaptés.

Le coût de l'opération est de 5 385 143,17 €, financé par le FEADER à hauteur de 246 900 €. La résidence a obtenu le label Haute Sécurité Santé (HS2) de niveau 2 (sur 4).



LEADER (LIAISON ENTRE ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE RURALE)

Objectif : Financer des stratégies et des programmes d'actions portés par des territoires ruraux

- ✓ **985 projets** LEADER ont reçu un premier paiement, soit 29 millions d'euros de FEADER versés à l'échelle de toute la Normandie
- ✓ **100%** de la population résidant sur un territoire LEADER a bénéficié au moins une fois d'un projet LEADER, directement ou indirectement

LEADER est un programme de soutien aux territoires ruraux cofinancé par l'Union européenne. Il est déployé au niveau local dans une stratégie de développement définie par les acteurs publics et privés du territoire



Exemple : LEADER tour en pays dieppois (76)
<https://www.dieppe-pays-normand.fr/leader>

Le 1er décembre 2023, le groupe d'action locale (GAL) Dieppe Pays Normand a organisé un LEADER Tour pour valoriser le territoire et les projets réalisés avec la mobilisation des fonds européens et régionaux. Cette journée de visites a donné lieu à des échanges entre porteurs de projets, élus locaux, des membres du comité de programmation du GAL et services de la Région Normandie, et a mis en lumière le soutien de l'Europe aux territoires ruraux.

3 projets ont accueilli les visites :

La création d'une forêt comestible avec parcours intégré à Saint-Germain-d'Etalles



La halte touristique multiservices sur l'Avenue verte London-Paris à Saint-Aubin-le-Cauf



Maison DUPONT : Moutarderie artisanale à Martin-Eglise



**Retrouvez le PDR 2014-2022 et le bilan complet 2014-2023
(Rapport Annuel de mise en Œuvre) sur le site :
<https://www.europe-en-normandie.eu/>**

**Plus d'information sur la Politique agricole commune sur :
<https://agriculture.gouv.fr/la-nouvelle-pac-2023-2027>**

**et sur les nouveaux dispositifs régionaux :
<https://www.normandie.fr/aides-regionales>**